



Bulletin

Bulletin N° 2018-06

Objet : Entrée en vigueur de la soupape de surpression retardée

Date : Le 17 décembre 2018

Le nouveau règlement sur l'installation d'une soupape de surpression doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Toutefois nous éprouvons un certain retard avec notre fournisseur.

Nous avons enfin réglé les détails et les soupapes seront disponibles au Canada chez M2Motorsports de Calgary. Pour plus d'informations : matt@m2motorsport.ca ou 1-403-708-0148.

Son prix ne dépassera pas 450 \$ + TPS/TVQ + les frais de poste. Ce prix deviendra officiel une fois les droits d'importation acquittés.

Notre fournisseur prévoit que les soupapes seront disponibles à partir du 1^{er} janvier 2019. Les soupapes de surpression seront calibrées, testées et scellées avant d'être livrées, et recalibrées et scellées à nouveau avant le rallye. L'inspecteur national aura en sa possession un appareil pour tester la soupape de surpression lors des rallyes.

C'est pourquoi nous repoussons au 1^{er} mai 2019 l'entrée en vigueur de la soupape de surpression. Cette mesure donnera aux équipes le temps d'acheter la soupape, de l'installer et de la tester lors de pratiques.

Après le 1^{er} mai, tous les pilotes dont le facteur de vitesse est de 70 et plus devront installer cette soupape de surpression dans toutes les voitures 4RM à moteur turbo.